



AVIS DE MOTION

**règlement numéro 342-2023 modifiant le
règlement de construction numéro 09-2004**

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller(ère), voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de construction de manière à introduire des normes spécifiques à la construction de rues privées.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 10 OCTOBRE 2023

Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière